

# JUSTEL - Législation consolidée

[http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg\\_2.pl?language=fr&la=F&nm=2021041711](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2021041711)

---

Dossier numéro : 2021-05-20/15

## Titre

20 MAI 2021. - Décision modifiant la décision du 27 juillet 2019 de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire portant agrément de laboratoires d'analyse dans le cadre de ses missions de contrôle

Source : AGENCE FEDERALE POUR LA SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE

Publication : Moniteur belge du 04-06-2021 page : 56856

Entrée en vigueur : 14-06-2021

---

## Table des matières

Art. 1

---

## Texte

Article 1. Article unique. A l'annexe de la décision du 27 juillet 2019 de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire portant agrément de laboratoires d'analyse dans le cadre de ses missions de contrôle, les mots "SYNLAB Analytics & Services Oosterhout" sont remplacés par les mots "SGS Food Analytics".